Charte de Déontologie

La présente charte rappelle et précise les principales règles éthiques et déontologiques applicables au sein d'ECSPLICITE.
L'ensemble des collaborateurs, qu'ils exercent des fonctions permanentes, non permanentes, et quel que soit leur statut, sont tenus au respect de ces principes et obligations déontologiques.

ARTICLE 1 • PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes fondamentaux que nous voulons nous appliquer et qui doivent gouverner nos réflexions et nos actions au quotidien sont l'intégrité, la diligence, l'objectivité, la compétence professionnelle, la confidentialité, le respect et le comportement professionnel

Chaque collaborateur s'engage à :

1a / Avoir une attitude intègre

- agir de façon honnête et transparente en toutes circonstances
- refuser les cadeaux ou invitations ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent et/ou pouvant peser sur un choix
- ne pas utiliser les moyens d'actions et ressources d'ECSPLICITE à des fins illicites, ou de manière contraire à l'intérêt des clients ou de l'entreprises
- ne pas permettre à autrui de s'enrichir illégalement au détriment de l'entreprise, d'un client ou d'un salarié
- s'interdire les conflits d'intérêts, et l'utilisations d'informations privilégiées dans le cadre de transactions personnelles

ecsPLICITe
UNCONVENTIONAL
LANGUAGE TRAINING

1b/ Respecter l'entreprise, ses collaborateurs et son environnement

- veiller au respect des Droits de l'Homme
- lutter contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et contre toutes les formes d'agissements sexistes
- favoriser le respect des personnes, leur santé et leur sécurité
- agir pour la protection de l'environnement et favoriser la réduction de l'impact environnemental des activités

1c/ Servir au mieux l'intérêt des clients

- concevoir des produits et services adaptés au profil des clients et à leurs intérêts
- garantir la bonne information des clients et la loyauté des explications qui leurs sont données
- garantir un traitement équitable des clients

1d/ Respecter les partenaires et fournisseurs

- traiter les partenaires et fournisseurs avec impartialité et équité
- s'interdire de bénéficier et/ou de profiter d'avantages personnels dans le cadre d'une relation avec un partenaire ou un fournisseur
- signaler tout comportement d'un partenaire ou d'un fournisseur en opposition avec nos valeurs et la présente charte éthique et déontologique

1e/ Respecter les règles d'une concurrence dynamique et loyale

- s'assurer d'une utilisation honnête des informations de nos concurrents et ne pas tenir de propos dénigrants

1f/ Se conformer aux lois, règlements et chartes internes

- s'informer des lois et règlements qui régissent son activité
- être vigilant quant aux risques de fraude, blanchiment d'argent et financement du terrorisme et de corruption
- alerter la Direction en cas de non-respect des règles observées dans son environnement

ARTICLE 2 • POUR LE CPF

ECSPLICITE applique la charte CPF et respecte ses 10 engagements

- Nous sommes titulaires de la certification qualité Qualiopi
- Nous sommes propriétaires de la certification professionnelle visée
- Nous présentons notre offre avec loyauté, quel que soit le support de communication
- Nous maîtrisons le recours à la sous-traitance et en sommes le garant
- Nous fournissons au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son CPF ;
- Nous informons au préalable des frais pris en charge par le CPF et des éventuels frais additionnels ;
- Nous facilitons la recherche sur Mon Compte Formation en ne dupliquant pas les actions similaires de notre catalogue dans le seul but d'optimiser notre positionnement ;
- Nous prévoyons les modalités d'évaluation en amont de la formation
- Nous garantissons une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire ;
- Nous proposons à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige.

La violation de l'une ou de plusieurs des règles ainsi décrites est susceptible de constituer une faute pouvant entraîner l'engagement d'une procédure disciplinaire.

Le référent « Déontologie » est disponible pour toutes précisions utiles, toutes remarques et toutes formes d'alerte à referent.deontologique@ecsplicite.com